

CONSERVATEUR·TRICE DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA PLAINE DES MAURES

Le contexte : la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures

La Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures (<https://www.reserves-naturelles.org/plaine-des-maures>) est située dans le Var et occupe une superficie de 5 276 hectares sur cinq communes - Le Cannet-des-Maures, Vidauban, Les Mayons, La Garde-Freinet et Le Luc-en-Provence - faisant partie de trois intercommunalités (communautés de communes Cœur du Var et du Golfe de Saint-Tropez et Dracénie Provence Verdon agglomération).

La RNN de la plaine des Maures abrite **une richesse écologique exceptionnelle** : 30 habitats naturels dont 11 d'intérêt communautaire et 3 prioritaires au titre de la directive Habitat ; 89 espèces floristiques d'intérêt patrimonial dont 58 protégées ; 183 espèces faunistiques protégées sur les 1 568 espèces recensées (45 mammifères, 170 oiseaux, 18 reptiles, 7 amphibiens, 18 poissons et 1 309 invertébrés) ; des populations importantes de tortues d'Hermann ; un réseau hydrographique, constitué de cours d'eau permanents et de mares et ruisseaux temporaires.

Sa particularité est d'accueillir également une grande diversité d'activités humaines, ce qui nécessite de **concilier les enjeux écologiques, les enjeux patrimoniaux et les enjeux humains** : agriculture (viticulture essentiellement), exploitation forestière, défense des forêts contre les incendies (DFCI), chasse, pêche, activités de pleine nature et écotourisme, habitat diffus, installation de stockage de déchets du Balançan, golf de Vidauban, circuit automobile du Luc-en-Provence, base de l'aviation légère de l'Armée de Terre... Ce sont autant d'activités anthropiques situées dans le périmètre de la RNN ou à proximité immédiate.

Par ailleurs les 2/3 de son territoire appartiennent à des propriétaires privés. Les parcelles relevant du domaine public sont : des Espaces naturels sensibles du Département (58,8 ha), la forêt domaniale des Maures (41 ha) et les forêts communales du Luc-en-Provence, de Vidauban et de La Garde-Freinet (600 ha), le site du Conservatoire du littoral (911 ha), les terrains du Conservatoire des espaces naturels de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (170 ha).

Une partie importante du territoire de la RNN a été affectée par un très important incendie en août 2021.

La RNN de la plaine des Maures a été créée par le décret n°2009-754 du 23 juin 2009, publié au Journal officiel, qui en fixe la réglementation. Elle est dotée d'un plan de gestion pour la période 2015-2021, dont l'évaluation a été réalisée. Elle est pilotée par un comité consultatif présidé par le sous-préfet de Brignoles, qui s'appuie sur un conseil scientifique. **L'État en a confié la gestion à compter du 1^{er} août 2022 à la Société nationale de protection de la nature**, qui succède ainsi au Conseil départemental du Var, gestionnaire depuis 2010.

Le nouveau gestionnaire : la Société nationale de protection de la nature

La Société nationale de protection de la nature (SNPN) est la doyenne des associations de protection de la nature en France et dans le monde. Fondée le 10 février 1854, elle est reconnue d'utilité publique depuis le 26 février 1855. Depuis elle a accompagné l'émergence d'autres associations portant les mêmes valeurs (LPO, FNE...), et a été à l'origine de la création des premiers espaces protégés (1927, réserve naturelle de Camargue).

Elle est une association à caractère scientifique qui se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces qui les composent d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. Elle a créé et gère deux Réserves naturelles nationales parmi les plus prestigieuses : la Réserve naturelle nationale de Camargue, avec ses 285 espèces d'oiseaux, et la Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu, le plus grand lac de plaine français.

Par ailleurs, l'association dispose d'une expertise reconnue dans le domaine des zones humides, qui lui vaut d'être associée aux réflexions nationales et internationales sur ce sujet. Elle participe à de nombreuses actions de restauration / conservation de ces milieux.

Enfin, la mission de la SNPN s'accompagne d'un indispensable volet d'information et de sensibilisation du public et des experts, qui s'appuie sur l'édition de plusieurs revues (*Le Courrier de la Nature* ; *Zones humides Infos*).

Les missions du poste

Les missions de la réserve consistent à **protéger** le patrimoine naturel, en favorisant la libre expression de la faune et de la flore, le **gérer**, par le biais de suivis scientifiques, d'actions de surveillance et de police de l'environnement, et à assurer une mission de **sensibilisation** du public grâce à des sites d'accueil permanents, des animations et des actions de sensibilisation à l'environnement adaptées aux espaces naturels protégés.

Sous la responsabilité du directeur, le conservateur a en charge la gestion technique et scientifique de la réserve naturelle. Il pilote la mise en œuvre du plan de gestion, gère les équipes techniques, noue des partenariats techniques et anime le Conseil scientifique. Il doit faire preuve d'une grande capacité de compréhension de problématiques complexes telles que les régimes d'incendies en système méditerranéen, les itinéraires techniques sylvicoles et agricoles ou encore les impacts attendus des changements globaux sur les écosystèmes de la réserve naturelle.

Le conservateur participe activement à l'élaboration du plan de gestion de la RNN en lien avec la SNPN et les tutelles. Il coordonne et suit les actions de gestion sur la RNN : gestion et surveillance du patrimoine naturel, suivi scientifique, rapportage, lien avec les partenaires techniques et le Conseil scientifique, mise en place de programmes d'amélioration des connaissances. Le conservateur est le garant scientifique de la RNN. Il assure au quotidien la bonne exécution du plan de gestion et accompagne, avec le chargé de mission agriculture/forêt, les activités économiques autorisées dans la réserve naturelle.



Les enjeux à relever :

- **Restaurer la confiance et le dialogue** pour assurer dans la sérénité les missions d'intérêt général qui incombent au gestionnaire, pour protéger le patrimoine exceptionnel des Maures et pour animer une dynamique territoriale permettant aux acteurs vivant ou travaillant dans cet espace naturel une pleine implication et leur donnant voix au chapitre.
- **Consolider le modèle économique** de la RNN,
- **Poursuivre, consolider et développer les actions de connaissance et les expérimentations** dans un contexte de changements environnementaux marqués, en veillant à ce que tous les projets lancés disposent de financements dédiés,
- **Développer la médiation scientifique et territoriale** ainsi que la communication afin de favoriser l'acceptation de la RNN et du projet qu'elle porte dans un contexte local concerné par des enjeux patrimoniaux forts, marqués par des mutations environnementales, sociales, économiques et culturelles variées, et un risque incendie prégnant,
- **Elaborer un nouveau plan de gestion.**

Dans le contexte d'une reprise de gestion par la SNPN, la première mission du conservateur sera d'assurer la transition avec l'équipe technique et scientifique du précédent gestionnaire, d'assurer la continuité de la mise en œuvre du plan de gestion et des suivis, de participer au recrutement de l'équipe technique, de poursuivre, formaliser et développer les partenariats techniques et scientifiques, d'envisager avec le Conseil scientifique de nouveaux développements (suivi, programme LIFE...) concernant les cibles de conservation que sont les forêts, suberaies et zones humides, dans la perspective de changements environnementaux présents et à venir, et de risques prégnants (incendies).

ACTIVITES PRINCIPALES

Sous l'autorité du Directeur de la Réserve naturelle, le conservateur :

- 1. Assure la coordination, le suivi quotidien, sa bonne exécution et l'évaluation du plan de gestion :**
 - Organise, coordonne et supervise les suivis scientifiques réalisés par l'équipe de gestion ; en coordonne et en assure le rapportage ainsi que la diffusion.
 - Encadre et gère le planning de l'équipe de chargés de mission et de techniciens de la RNN.
 - Participe aux activités de police de la nature de la RNN (dans le cas de titulaires commissionnés et assermentés. Dans le cas contraire, les formations au commissionnement et l'assermentation devront être considérées prioritaires dès la prise de poste).
 - Participe à la préparation et à l'animation des travaux du conseil scientifique de la RNN et des groupes de travail associés.
 - Coordonne et supervise la réalisation des rapports d'activités, les soumet pour validation au directeur et participe à leur présentation devant les instances de gouvernance (conseil scientifique, comité de direction, comité consultatif de gestion, conseil d'administration de la SNPN).
 - Participe à l'évaluation du plan de gestion et son renouvellement en lien avec la DREAL et les instances de gouvernance de la réserve et de la SNPN.



1. Contribue au positionnement stratégique de la RNN :

- Contribue à la réflexion prospective, fait des propositions d'orientations stratégiques pour la gestion de la RNN.
- Développe des projets communs avec les différents acteurs ou usagers concernés (administrations, collectivités, associations...) impliqués sur le site.
- Développe les partenariats, études scientifiques et expérimentations dans le cadre de la gestion de la RNN, dans le contexte de changements globaux sur le territoire et de la prégnance de risques majeurs.
- Apporte l'expertise de l'organisme gestionnaire auprès d'acteurs institutionnels et auprès de partenaires, contribue à l'insertion de la RNN dans le contexte socio-économique local.
- Représente l'organisme gestionnaire au sein de réunions à caractère institutionnel.

2. Manage une équipe :

- Encadre une équipe de techniciens, de chargés de missions et de chargés d'études.
- Participe au recrutement de ses collaborateurs et des stagiaires et accompagne l'évolution de leurs compétences.

ACTIVITES PONCTUELLES OU SPECIFIQUES :

- Recherche de financements pour les opérations scientifiques et techniques de la RNN.
- Participe aux activités de communication et d'animation (conférences, animations) sur la RNN.
- Intervient au titre de la gestion de la fréquentation, de la signalétique de la RNN, et de l'éducation à l'environnement.
- Participe aux instances de gouvernance locales, régionales ou nationales qui concernent la réserve.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES

1. GENERALES

- Connaissances confirmées, avec expériences multiples dans la réalisation de suivis techniques et scientifiques d'espaces naturels à protection forte, notamment en forêts, zones humides et milieux méditerranéens.
- Bonne connaissance du contexte institutionnel et partenarial des réserves naturelles.
- Bonne connaissance des enjeux de conservation des zones humides et forestières et des enjeux de protection en milieu méditerranéen.
- Connaissance naturaliste diversifiée et ouverte sur plusieurs compartiments de la faune et de la flore.
- Bonne connaissance du fonctionnement administratif, réglementaire et juridique des aires naturelles protégées et des politiques publiques de l'environnement.
- Très bonne connaissance des processus de suivi, d'évaluation et de renouvellement des plans de gestion d'espaces naturels à protection forte avec au moins une expérience de réalisation ou mise en œuvre de plan de gestion.
- Bonnes capacités rédactionnelles et fortes capacités d'adaptation et de dialogue en contexte multi acteurs.



2. TECHNIQUES

- Géomatique, base de données, suivis scientifiques (paramètres biotiques et abiotiques).
- Capacité à la mise en œuvre des dispositifs de suivi sur le terrain (sondes, etc.).
- Maîtrise des techniques de suivi sur le terrain (échantillonnages, inventaires, mise en place de protocoles standardisés etc..).
- Connaissance des enjeux de protection de la nature dans la plaine et le massif des Maures et du contexte institutionnel.

3. MANAGERIALES

- Qualités managériales confirmées (minimum 5 ans) d'une équipe de techniciens et scientifiques dans une structure de gestion d'espace naturel à protection forte (réserve naturelle, parc national, sites de conservatoire d'espace naturel...).
- Capacité à travailler avec des partenaires techniques et scientifiques (associations, experts, laboratoires...).
- Écoute, capacité de synthèse, travail en réseau, représentation.

4. CAPACITES

- Capacité de travail en équipe et en réseau.
- Capacité de travail en extérieur et par tous les temps.
- Bonne condition physique.
- Autonomie, disponibilité, écoute, capable de fermeté (respect de la réglementation de la réserve).
- Capacité de synthèse et de vulgarisation des données scientifiques.
- Organisation, rigueur, diplomatie, pédagogie.
- Maîtrise de l'expression orale en public, maîtrise parfaite de l'expression écrite.

5. PARCOURS / FORMATION

- Niveau master II en écologie de la conservation ou doctorat en écologie suivi d'une expérience de minimum 5 ans dans la gestion d'un espace naturel à protection forte (réserve naturelle, parc national...).
- Expérience d'encadrement d'une équipe de techniciens et de chargés de mission dans le cadre de la gestion d'un espace naturel protégé.
- Commissionnement RNN souhaité.



MODALITES

- Statut Cadre catégorie G (convention collective ECLAT), au forfait jour avec 214 jours travaillés.
- Rémunération en fonction de l'expérience.
- Contrat à durée indéterminée, période d'essai de 3 mois (qui pourra être renouvelée une fois).
- Possibilité de travail en soirée, le week-end et jours fériés.
- Chèque restaurant (pris en charge à 60 %) - Mutuelle employeur prise en charge 100%.

- Poste basé aux Mayons (Var).
- Date de prise de poste souhaitée au plus tôt.
- La date limite de réception des candidatures est fixée au 30 septembre 2022.

Pour candidater merci de transmettre CV, lettre de motivation, travaux scientifiques et références sur recrutement@snpn.fr en précisant candidature Conservateur RNNPM.

